

Comité national SEPA – 27 mars 2007

Discours introductif de M. NOYER

Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureux d'avoir l'occasion d'ouvrir cette troisième réunion du Comité national SEPA.

Comme vous le savez, la mise en œuvre du projet SEPA est très importante pour assurer une meilleure intégration financière européenne, mais c'est, il faut le reconnaître, un projet qui constitue un triple défi :

- C'est un défi en matière de conduite de projet car il requiert :
 - l'engagement et la coordination de très nombreux acteurs (banques, entreprises, commerçants, administrations, autorités publiques et représentants des consommateurs) au niveau européen et national ;
 - la levée de nombreux obstacles de nature diverse (technique, commerciale et juridique) à l'élaboration et à la diffusion d'instruments de paiement européens ;
 - des changements dans les habitudes de paiement.
- C'est un défi également car c'est une démarche volontariste dont les bénéfices n'apparaîtront qu'à moyen terme. Dans l'immédiat la nécessité d'évoluer n'est pas évidente pour tout le monde:
 - en effet les paiements de détail transfrontaliers ne représentent actuellement que 2 % des paiements,
 - le système de paiement français relevant du périmètre SEPA est considéré comme très efficace, aussi bien par les Français eux-mêmes que par les observateurs étrangers.
- C'est enfin un défi en termes de calendrier, car celui-ci est ambitieux, du moins dans sa formulation initiale :
 - mise à disposition des nouveaux instruments en janvier 2008 ;
 - disparition des instruments nationaux à partir de 2010.

Je voudrais d'abord vous remercier de relever ces défis en participant aux travaux de migration de la France sous l'égide de ce comité national. Je peux vous témoigner que l'organisation mise en place ici fait figure de modèle en Europe pour au moins deux raisons :

- d'abord, parce qu'elle implique très largement les acteurs concernés, comme cela avait été le cas avec succès pour le passage à l'euro. Sur ce plan je me félicite que des représentants de l'association des maires de France et de la principauté de Monaco rejoignent aujourd'hui ce comité et contribuent ainsi à renforcer le dialogue et la mobilisation nécessaires à la réussite du projet SEPA
- ensuite, parce que vos travaux ont déjà conduit à l'adoption lors de votre dernière réunion de la première version du plan de migration français, qui a été reconnu comme un modèle de pragmatisme, et dont se sont inspirés d'autres communautés pour leurs propres travaux.

Il demeure évidemment beaucoup de travail à accomplir, car en France, comme ailleurs en Europe, les difficultés à surmonter ne sont pas négligeables. J'en citerai trois :

- Au plan juridique, alors qu'une harmonisation juridique des règles est nécessaire pour que les nouveaux instruments puissent être utilisés dans les mêmes conditions dans l'ensemble de la zone euro, conformément aux objectifs du projet SEPA, la Directive sur les services de paiement qui doit apporter cette harmonisation des règles est toujours en discussion. Ce retard pris dans la définition du cadre réglementaire, et la perspective que sa transposition ne puisse intervenir dans le courant de l'année 2008, n'est évidemment pas sans conséquence pour le calendrier du projet. Ce point important, je le sais, figure à l'ordre du jour de votre réunion ;
- Au plan technique, j'ai conscience que les incertitudes qui demeurent quant aux caractéristiques du prélèvement ne permettent pas pour l'instant aux différents acteurs de déterminer leurs choix et d'engager les travaux de migration à conduire. Il est donc souhaitable que l'EPC prenne une décision en juin, comme il s'y est engagé, en veillant à la simplicité et à la sécurité du prélèvement, qui, je le crois, sont les conditions de son succès ;
- Enfin, au plan stratégique, les incertitudes sur les objectifs et le modèle économique pour les systèmes de paiement par carte créent un doute sur les modalités de mise en œuvre du projet SEPA pour cet instrument de paiement.

Dans ce contexte, les questions que vous allez traiter aujourd'hui sont évidemment importantes. A quelques mois de la première échéance de 2008, il convient en effet :

- d'une part, d'actualiser et de préciser, dans toute la mesure du possible, les éléments du calendrier de migration : quels instruments seront effectivement proposés à la clientèle début 2008 ? quels sont ceux qui le seront plus tard ? comment prendre en compte le retard de l'adoption de la directive sur les services de paiement ?

- d'autre part, de définir et mettre en œuvre une stratégie de communication mobilisatrice : comment être pédagogique et rassurant pour le grand public ? comment mobiliser les décideurs pour dégager les ressources nécessaires à la mise en œuvre des adaptations que suppose le passage à SEPA ?

Je vais maintenant vous laisser travailler en vous souhaitant une bonne réunion et en laissant la parole aux présidents du Comité national.